

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Hardtop XP - Comp. B

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : Hardtop XP - Comp. B
Étiquette No. : 10188
Fournisseur/Fabricant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret
Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94
Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00

2. Information sur les composants

Nom chimique*	N° CAS	Numéro CE	%	Classification
hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer	28182-81-2	500-060-2	50 - 100	R42/43
acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	2.5 - 10	R10 R66, R67
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	265-199-0	2.5 - 10	R10 Xn; R20, R65 Xi; R37 R66 N; R51/53
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	0 - 1	T; R23 Xi; R36/37/38 R42/43
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Inflammable.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Nocif

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée/atomisée. Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement accidentel** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Placer dans un récipient approprié. La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement à l'aide d'un décontaminant approprié. Par exemple, on pourra utiliser un décontaminant (inflammable) constitué (en volume) de 45 parties d'eau, de 50 parties d'éthanol ou d'alcool isopropylique et de 5 parties d'une solution ammoniacale concentrée (d : 0,880). En contre-partie, on pourra utiliser une solution ininflammable constituée de carbonate de sodium (5 parties) et d'eau (95 parties). Ajouter ce décontaminant aux résidus et laisser reposer plusieurs jours dans un récipient non scellé jusqu'à ne plus observer de réaction. Une fois ce stade atteint, fermer le récipient et éliminer conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation.

Il est recommandé aux personnes qui pulvérisent cette préparation de subir des examens pulmonaires réguliers.

- Manipulation** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO₂ pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés. Prendre les précautions nécessaires lors de la réouverture de récipients en partie utilisés. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout..

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant cette préparation.

Il est recommandé aux personnes qui pulvérisent cette préparation de subir des examens pulmonaires réguliers.

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. L'opérateur chargé de l'application de la pulvérisation doit porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, même en présence d'une bonne ventilation. Pour les autres opérations, une protection respiratoire appropriée devra être utilisée si la ventilation par aspiration localisée et une bonne extraction générale ne suffisent pas pour maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvant inférieures à la VLEP (voir Protection personnelle).

Nom des composants

acétate de n-butyle

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 6/2004). Notes: indicatives

VLE: 940 mg/m³ 15 minute/minutes. Forme: Toutes formes

VLE: 200 ppm 15 minute/minutes. Forme: Toutes formes

VME: 710 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

VME: 150 ppm 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

INRS (France).

VME: 150 mg/m³ 8 heure/heures.

diisocyanate d'hexaméthylène

INRS (France, 6/2004). Notes: indicatives

VLE: 0,15 mg/m³ 5 minute/minutes. Forme: Toutes formes

VLE: 0,02 ppm 5 minute/minutes. Forme: Toutes formes

VME: 0,075 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

VME: 0,01 ppm 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire : Les opérateurs chargés de la pulvérisation doivent porter un équipement respiratoire autonome même si une bonne ventilation existe. Opérations autres que la pulvérisation : dans les zones bien ventilées, les appareils de protection respiratoire à adduction d'air peuvent être remplacés par un masque à cartouches combinant un filtre à charbon de bois et un filtre à particules.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: alcool polyvinylique ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Odeur : Caractéristique.

Couleur : Brun jaunâtre.

Point d'éclair : Coupe fermée: 47°C (116.6°F).

Masse volumique : 1.13 g/cm³

Limite inférieure d'explosivité : Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1.2% Seuil maximal: 7.5% (acétate de n-butyle)

Solubilité : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau.

Des réactions exothermiques non maîtrisées apparaissent avec les amines et les alcools.

Le produit réagit lentement avec l'eau et cause un dégagement de dioxyde de carbone. Dans les récipients fermés, l'augmentation de pression qui en résulte peut causer une déformation, un gonflement et, dans les cas extrêmes, une explosion du récipient.

11. Informations toxicologiques

D'après les propriétés des composants isocyanate et compte tenu des données toxicologiques relatives aux préparations de ce type, cette préparation peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation du système respiratoire conduisant à un état asthmatique, des difficultés respiratoires et une sensation d'oppression à la poitrine. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP. Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient (hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymère, Diisocyanate d'hexaméthylène). Peut déclencher une réaction allergique.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Informations écotoxicologiques

<u>Nom des composants</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
acétate de n-butyle	Pimephales promelas (CE50)	48 heure/heures	19 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure/heures	18 mg/l
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure/heures	100 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure/heures	<10 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heure/heures	<10 mg/l
	Algues (CI50)	72 heure/heures	<10 mg/l

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition : Peinture.
UN Nombre : 1263
Classe : 3
Risque secondaire : -
Groupe de conditionnement : III
Étiquette :



Autres informations

- ADR / RID** : Numéro d'identification du danger: 30
Dispositions particulières: 640E
ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).
- IMDG** : Programmes d'urgence ("EmS"): F-E, S-E
Polluant marin: Non.
IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).
- IATA** : -
Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole/symboles de dangers :



Nocif

- Contient** : hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymère
- Phrases de risque** : R10- Inflammable.
R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Conseils de prudence** : S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S37- Porter des gants appropriés.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Phrases d'avertissement supplémentaire** : Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant. Cette information est fournie par la présente fiche de donnée de sécurité.

16. Autres informations

- Classification FIPEC** : 5
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : R10- Inflammable.
R23- Toxique par inhalation.
R20- Nocif par inhalation.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avis au lecteur
Historique

- Date d'impression** : 13.07.2006.
- Date d'édition** : 13.07.2006.
- Version** : 1
- Élaborée par** : Jotun Group Product Safety Department

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Version 1